



Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Voici le sommaire des dépenses et revenus du budget 2015 qui a été adopté lors de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal le 10 décembre 2014.

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 SOMMAIRE

Dépenses		Revenus	
Administration	427 085 \$	Taxes sur la valeur foncière	771 177 \$
Sécurité publique	202 001 \$	Tarifification pour services municipaux	187 829 \$
Transport	428 982 \$	Immeubles des réseaux	31 864 \$
Hygiène du milieu	176 112 \$	Sécurité publique	201 970 \$
Aménagement et urbanisme	110 401 \$	Recettes - source locale	48 900 \$
Loisirs et culture	70 937 \$	Imposition des droits	23 500 \$
Promotion et développement	33 326 \$	Intérêts	6 133 \$
Financement	181 245 \$	Subventions gouvernementales	358 716 \$
Total des dépenses :	1 630 089 \$	Total des revenus :	1 630 089 \$

Taux de taxes foncières et de services.

Taxe foncière générale totale : 0,8200 \$ du 100\$ d'évaluation.

Taxe pour la Sûreté du Québec : taux fixe par fiche avec au moins un logement : 104,70 \$
Taxe pour la Sûreté du Québec : taux fixe par fiche sans logement : 35,43 \$

Tarif de compensation pour le service incendie :

Catégorie d'immeubles	Nombre d'unités
Immeubles avec logement et autres	1
Terrains vacants	0.4
Valeur d'une unité	148,25\$

Tarif de compensation pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et recyclables.

UTILISATEUR	SERVICE : MATIÈRES RÉSIDUELLES ET MATIÈRES RECYCLABLES
Résidence	150,00 \$
Chalet	128,35 \$
Chalet ayant une résidence	111,15 \$
Commerce	487,64 \$
Camping	1 525,68 \$
Roulotte	93,57 \$

Tarif de compensation pour le service de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques.

UTILISATEUR	TAUX DE COMPENSATION
Résidence principale	110,72 \$
Saisonnier	79,04 \$
Fosses scellées	51,90 \$ montant sans transport, vidange et collecte. Lors de la vidange un montant sera facturé selon le règlement 173-05 de la municipalité

Tarif de compensation pour le remboursement du règlement d'emprunt no 228-2012 (épandeur, chasse-neige et système de transfert d'équipement).

Catégorie d'immeubles	Nombre d'unités
Immeubles résidentiels	1
Immeubles locatifs 2 à 5 unités	1
Unités commerciales	1
Terrains vacants et autres	0.5
Valeur d'une unité	13,67 \$

Tarif de compensation pour le remboursement du règlement d'emprunt no 198-2009 (camion autopompe citerne).

Catégorie d'immeubles	Nombre d'unités
Immeubles avec logement	1
Terrains vacants et autres	0.4
Valeur d'une unité	38,70 \$

Nathalie Lewis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière